

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 4 septembre 2009  
(convocation du 26 août 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Quatre Septembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. BRON Jean-Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques jusqu'à 10 h 15  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard jusqu'à 10 h 15  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck  
M. SEUROT Bernard à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 00  
M. MAURRAS Franck à M. TOUZEAU Jean  
M. SOUBABERE Pierre à M. PIERRE Maurice

M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h  
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 10  
M. DAVID Yohan à Mme. PARCELIER Muriel  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 05  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h  
M. MANGON Jacques à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. QUANCARD Denis à M. RAYNAL Franck

**EXCUSE :** M. DANJON Frédéric

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Direction des Moyens Généraux - Acquisition de produits, articles et matériels de nettoyage à usage domestique et à usage spécifique pour les services de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ses missions, la Direction des Moyens Généraux est chargée de l'approvisionnement en matière de produits, articles et matériels de nettoyage et produits et matériels à usage spécifique pour les services communautaires.

Les marchés précédents arrivent à échéance le 12 janvier 2010 pour le lot 1 et le 03 mai 2010 pour les lots 2 et 3. Il s'avère donc nécessaire de lancer une nouvelle mise en concurrence.

Notre établissement public lance un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 15, 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Pour les lots 1, 2 et 3, le marché sera à bons de commande avec montant minimum et maximum, en application des dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Ce marché comportera quatre lots qui feront l'objet de marchés séparés.

Le lot 4 sera réservé à un établissement d'aide par le travail conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics. Il sera établi sur la base d'un prix global et forfaitaire qui correspondra à une commande biannuelle sur une liste préétablie de produits susceptibles d'être fournis par ces établissements d'aide par le travail.

Concernant le lot 1, une attention particulière sera portée au nombre de références comportant un éco label officiel ou équivalent, proposés par les opérateurs économiques afin de respecter la démarche de développement durable entreprise par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Ce marché sera conclu pour une durée initiale de 1 an, reconductible par périodes successives de 1 an, dans la limite de 2 reconductions.

Le montant total des commandes pour la période annuelle est compris entre un minimum et un maximum définis comme suit :

<b>Lot</b>	Désignation	<b>Montant en € HT</b>	
		Minimum annuel	Maximum annuel
<b>01</b>	Produits, articles et matériels pour nettoyage à usage domestique	50 000,00	300 000,00
<b>02</b>	Produits industriels à usage spécifique et articles pour nettoyage industriel	40 000,00	180 000,00
<b>03</b>	Acquisition et maintenance de matériels à usage spécifique et fourniture de produits adaptés	9 000,00	35 000,00
	<b>TOTAUX</b>	99 000,00	515 000,00
<b>04</b>	Lot réservé établissement d'aide par le travail - Articles pour nettoyage à usage domestique -	Estimation : 1 810,00 € HT	

L'opération est estimée à 1 550 430,00 €HT (maximum) pour la durée totale, à savoir la période initiale augmentée de 2 périodes de reconduction autorisées par le Code des Marchés Publics.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal dans l'exercice 2009-2011 sur les imputations suivantes :

- chapitre 011 article 60631 fonction 0200 CRB AA40
- chapitre 011 article 6156 fonction 0200 CRB AA40
- chapitre 011 article 60628 fonction 0200 CRB AA40
  
- chapitre 21, article 2188, fonction 0200, CRB AA40, programme GAA00

Compte tenu du montant estimé, l'appel d'offres sera de portée européenne.

En application des dispositions des articles L2121-12 et L2121-13 du code général des collectivités territoriales, les documents de la consultation sont consultables par les conseillers communautaires à la direction centrale des achats et marchés (au 6ème étage de l'immeuble Le Guyenne).

Aussi nous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 10,15 et 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,
- à signer les marchés à intervenir avec le (ou les) prestataires (s) qui aura (ont) émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche d'un prestataire, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, en application de l'article 59.III du code des marchés publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions des articles 35.I.1<sup>er</sup> et 35.II.3<sup>o</sup>dudit code
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 4 septembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 SEPTEMBRE 2009  
  
PUBLIÉ LE : 11 SEPTEMBRE  
2009

M. MICHÈLE ISTE